



Les chauves-souris

Clé simplifiée de détermination et méthode d'observation.

Présenté par le



Une chauve-souris a une particularité unique : c'est le seul **mammifère** qui peut **voler** !

C'est une espèce qui suit un **déclin** très marqué d'une part à cause de menaces de plus en plus grandissantes et d'un taux de **fécondité très faible** (seulement un petit par an et ce dernier ne survit pas dans un cas sur deux). C'est une **espèce insectivore** qui se sert de l'**écholocation** pour trouver son chemin.

Pourquoi sont-elles menacées ?

Disparition et modification de leurs lieux d'habitation : rénovation des bâtiments, éclairage des monuments, abattage des arbres à cavités, trafic routier, etc.

Transformation de leur espace vital : par une densification des travaux de voiries sur leur terrain de chasse ou route de migration, disparition des zones humides, pollution lumineuse de plus en plus dense.

Dérangements durant la période de reproduction ou d'hibernation

L'utilisation exponentielle des **produits chimiques et phytosanitaires**

Mortalité à cause de **prédateurs redoutables** comme le chat ou par impacts issus des dispositifs éoliens.

Protection juridique

Les **35 espèces** présentes en France sont protégées. Les chauves-souris sont soumises à une protection :

- **Internationale** où elles sont des espèces classées sur liste rouge par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; Convention de Bonn (1979) et la Convention de Berne (1979).

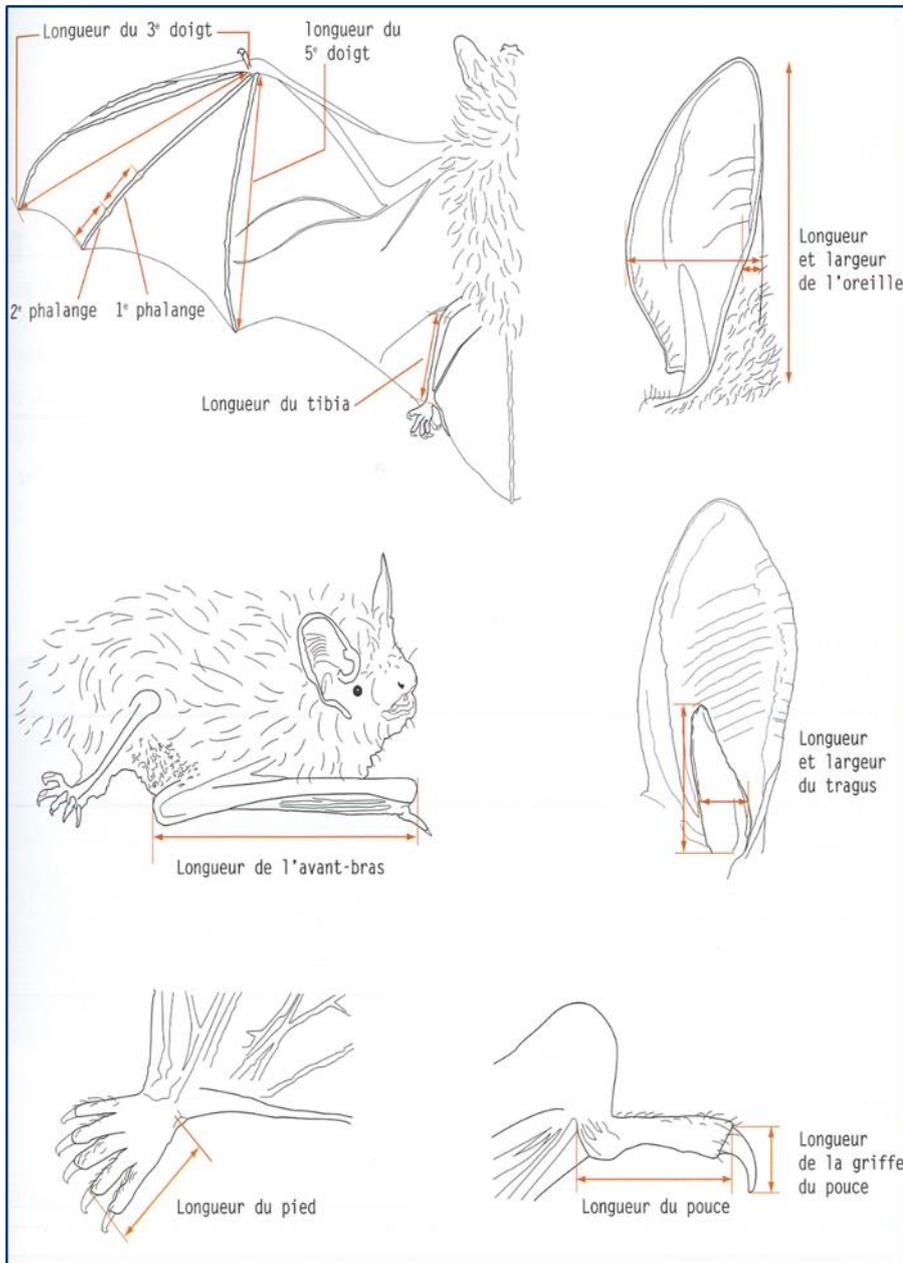
- **Européenne** avec la directive (CEE n°92/43) Habitats-Faune-Flore

- **Nationale** avec la protection par l'article L.411-1 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel de 2007 et sa modification de 2012 protégeant les espèces et leur habitat de reproduction et d'hibernation.

Comment les protéger ?

- Proscrire l'utilisation de pesticides
- **Conserver les vieux arbres** faisant office de gîte
- **Éviter l'éclairage nocturne** des bâtiments
- Installer des nichoirs (sur les façades, les arbres)
- Utiliser des **produits non toxiques** pour les mammifères pour traiter vos charpentes
- **Grillager vos gouttières verticales** pour éviter qu'elles ne puissent s'y coincer.

Détermination des chauves-souris



4 grandes familles

- Rhinolophidés
- Molossidés
- Vespertilionidés
- Miniopéridés

La région PACA est la plus riche en espèce de chiroptères !

Les 4 familles sont présentes et sur les 35 espèces présentes en France, 30 sont recensées dans notre région.

3 identifications possibles :

Identification par ultrasons

Identification à vue par des spécialistes : cette méthode prend en compte l'anatomie de l'individu et en particulier les mensurations du corps du chiroptère : la forme du tragus (partie de l'oreille), la longueur des avant bras, la longueur du pouce, la longueur des ailes etc.

Identification par le guano : Dans le cas où des déjections sont présentes, il est aisé de déterminer si ce guano appartient à ceux chauves-souris. Il est généralement d'une taille de 0,5 à 1cm, sans présence de partie blanche et très friable.

© Anais Flori
CEN PACA



Guano de chauve-souris



Rat

Riz

Souris

Friable, sec, noir ou brun (absence de blanc)

Non friable, difficile à casser

Où observer les chauves-souris ?

Dans du bâti : grenier, derrière un volet



©Frédéric Portalier

Fissures



©Jean-Claude Tempier

Cavités souterraines



©Frédéric Portalier

Les chauves-souris colonisent **tous types de milieux** : du littoral jusqu'aux zones d'altitudes. Cependant, elles sont très exigeantes pour le gîte.

Seule ou en colonie ?

Seule



© Helene Camoin

Avec des individus (<10)



©Frédéric Portalier

En colonie (>10)



©Frédéric Portalier

Ouvrages de référence :

- Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse par Laurent Arthur et Michèle Lemaire – Editions Biotope
- Memento de la Faune protégée des Alpes-Maritimes Vincent Kulesza - Edition Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur et Office National des Forêts